



vente de voiture entre particulier

Par **jbt58**, le **13/04/2013** à **19:02**

bonjour,

Je suis particulier et j'ai vendu le 12/04/2013 mon véhicule à un particulier. Je n'ai pas précisé lors de notre entretien, ni sur l'annonce, ni au téléphone, ni de vive voix que j'avais fait l'acquisition de mon véhicule via un mandataire. l'acheteur me contacte aujourd'hui en me disant que je l'avait trompé et qu'il souhaitait prendre un avocat et demander la résiliation de la vente. Je ne comprends pas car le véhicule vendu était en tout point identique à un modèle français (la facture d'achat peut le prouver). De même, il invoque la tromperie, le mensonge. Mais le véhicule est en tout point conforme au descriptif de l'annonce. Je n'ai pas essayé de vendre un modèle différent de la réalité. Que dois-je faire ? Dois-je rembourser l'acheteur ? Merci pour votre aide. Je ne sais plus quoi faire...

Par **razor2**, le **14/04/2013** à **12:54**

Bonjour, l'acheteur n'a strictement aucun recours sur ce motif fallacieux. Vous n'avez aucune crainte à avoir.
Cordialement